



Décision n° 01/2022

Portant amendement du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé.

- Vu le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé du 06/01/2014 tel qu'il a été complété et modifié par la Décision N°01/2021 ;
- Vu la résolution du comité directeur de la Fondation, réuni le 14/06/2022 sous présidence de Monsieur Brahim OUBAHA, président par intérim de la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé ;
- Vu la nécessité d'apporter des amendements aux annexes du règlement précité.

Il a été décidé ce qui suit :

Article premier : L'annexe n° 1 du règlement des marchés de la Fondation est complété comme suit :

Annexe n°1

Liste des prestations pouvant faire l'objet de contrats ou de conventions de droit commun

-
- Prestations d'audit, d'assistance et de conseil comptable et juridique.
- (Le reste sans changement)

Article deux : La présente décision prend effet à partir du 14/06/2022.



Brahim OUBAHA

Président de la Fondation Hassan II
pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit
du Personnel du Secteur Public de la Santé PI